

Passage. *Vide* dommages.

Patente. *Vide* Brevet.

Pension alimentaire. Lorsqu'un jugement a été rendu, portant condamnation pour le paiement d'une somme déterminée, à titre de pension alimentaire, le jugement doit être exécuté de la manière ordinaire, et le créancier ne peut poursuivre, par voie d'action, le recouvrement de la pension portée dans le jugement..... 425

Pont. *Vide* Procès-verbal.

Possession d'état. *Vide* Légitimité.

Prescription. Une personne entrée chez un autre, sous la promesse d'être considérée comme de la famille, et d'être indemnisée, et non comme domestique, à raison d'un salaire fixe et payable périodiquement, n'est pas soumise aux dispositions des articles 2261 et 2262, C. C. Semble : Que quand l'action est deniée, d'après l'article 2267, elle ne peut être maintenue, même en l'absence de tout plaidoyer 272

Prescription. Une réclamation, pour des dommages causés par une personne qui aurait coupé du bois sur la propriété d'autrui, n'est pas sujette à la prescription de deux ans..... 572

Prescription. *Vide* Intérêt.

Prescription. *Vide* Assurance.

Preuve Lorsqu'un défendeur poursuivi pour recouvrement du montant d'un billet promissoire, produit, avec son plaidoyer, sa déposition constatant qu'il n'a jamais signé ce billet ; c'est au demandeur à prouver que le défendeur a signé le billet..... 66

Preuve. *Vide* Mur mitoyen.

Preuve. Celui qui a déposé, dans un bureau d'une compagnie d'expédition, une somme excédant \$50, peut prouver, par témoin, que l'agent de la compagnie a compté l'argent, même si le reçu qu'il a donné déclare seulement qu'il a été représenté que le paquet contenait une somme déterminée 693

Preuve. *Vide* Chemin de fer.

Preuve. *Vide* Notaire.

Preuve. *Vide* Bornage.